AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (13)ItemJean-Baptiste André Godin à Marie Damas Louis Toffin, 16 janvier 1873

# Jean-Baptiste André Godin à Marie Damas Louis Toffin, 16 janvier 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)
Collation2 p. (10r, 11r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Marie Damas Louis Toffin, 16 janvier 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47298

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>16 janvier 1873</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Toffin, Marie Damas Louis (1811-1876)</u>
Lieu de destinationBohain-en-Vermandois (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

# **Description**

RésuméGodin rappelle à Troffin qu'il a porté devant le conseil général de l'Aisne la question des enfants dits lanceurs dans le tissage des châles. Il lui demande de lui indiquer le nombre d'heures de travail de ces enfants, les moyens mis en œuvre pour obtenir leur assiduité au travail et à partir de quel âge ils sont employés. NotesLa lettre est signée : « Godin | Député de l'Aisne | 28 rue des réservoirs | à Versailles ».

### Mots-clés

Conditions de travail, Enfance

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Nersailles 16 Janvier 79

Monsieur et cher collègue,

Je me rappella que vous arez parte devant le Conseil general la question du travail des enfants dit lanceiers dans le lissage des châles. Le rous serais bein reconnaisdant de un écrère immidiate ment ce que vous parait le plus interessant her le sart de ces enfants , mais se descre sectoret savoir a combien & recere . de travail ils sont advaint chaque sour, quel est le degre d'assilinte que enige le travail august in sout thinges, et quels int les mozens les plus

Sourent employee hour obtenis deur l'assiduite a lever forctions. a quel age commence -1 on a les employer ? Engin deter moi je vous en prie, par retour du Courrier ec que vous sever d'a ces questions. Neuelles agreer, Monsieur ex cher collègue, l'assurance de mes untiment derouces. 98 rue des réserve " Wersailles